



Bouquet, le 12 novembre 2025



## Comprendre votre nouvelle facture d'eau potable

Comme nous vous le disions fin 2024, la gestion et l'entretien de notre réseau d'eau potable n'est plus assuré par la régie communale, mais a basculé sous la responsabilité du SIAEPA de Saint Laurent la Vernède depuis janvier 2025 (ref art. de janvier 2025 dans le Blog du site de la mairie de Bouquet, et art. de décembre 2024). Le SIAEPA vient à ce titre de nous envoyer la première facture concernant nos consommations d'eau 2025. **Comment la comprendre, et la comparer au prix de l'eau tel que fixé par la mairie de Bouquet au printemps 2023 ?**

### 1. Pour l'instant, un prix uniforme pour tous les types de consommateurs et quelle que soit la saison

Il convient de noter tout d'abord que dorénavant il n'y a plus de paliers de prix, censés dissuader les gros consommateurs d'eau et récompenser les foyers plus respectueux de la ressource. Il n'y a plus non plus de prix variant entre les 3 mois d'été par rapport aux 9 autres mois de l'année, devant inciter les foyers à faire plus attention en été, quand l'eau baisse dans les nappes phréatiques. Pour mémoire, les prix HT au m<sup>3</sup> de Bouquet étaient les suivants jusqu'en 2024 : **2 €/m<sup>3</sup>** si <40 m<sup>3</sup>, **2,25 €/m<sup>3</sup>** si de 40 à 80 m<sup>3</sup>, **2,5 €/m<sup>3</sup>** si >80 m<sup>3</sup> pour les 9 mois courants ; et **2 €/m<sup>3</sup>** si <40 m<sup>3</sup>, **3 €/m<sup>3</sup>** si de 40 à 80 m<sup>3</sup>, **4 €/m<sup>3</sup>** si > 80 m<sup>3</sup> pour les 3 mois d'été. Ces paliers étaient là pour privilégier les foyers économies en eau, qui bénéficiaient ainsi d'un prix abaissé.

Pour le SIAEPA le prix du m<sup>3</sup> HT de l'eau est dorénavant de **2,95 €/m<sup>3</sup>** pour tout le monde quelle que soit la consommation et quelle que soit la période considérée. Il est sûr que le prix est plus élevé pour les petits consommateurs de Bouquet soucieux de la ressource en eau. **Par contre la bonne nouvelle est que ce prix va être progressivement réduit sur 3 ans**, pour harmoniser et lisser les prix moyens des différentes communes ayant rejoint le SIAEPA. C'est un facteur intéressant à prendre en compte pour Bouquet. Moins pour d'autres communes qui avaient auparavant un prix de l'eau beaucoup plus bas que le nôtre, et qui sera du coup relevé...

### 2. Une légère augmentation des redevances aux agences de l'eau

Enfin, à ce prix de l'eau HT au m<sup>3</sup>, viennent s'ajouter plusieurs redevances **des agences de l'eau**, destinées à financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années. **A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances s'applique**. Le nouveau rationnel des différentes taxes est expliqué sur le site « [lesagencesdeleau.fr](http://lesagencesdeleau.fr) », tout comprendre de la réforme des redevances » ([ici](#)). **Ainsi au prix du m<sup>3</sup> HT de l'eau se rajoutent 3 nouvelles redevances pour les organismes publics :**

- Consommation eau potable (agence de l'eau) : 0,43 €/m<sup>3</sup>
- Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau) : 0,06 €/m<sup>3</sup>
- Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau) : 0,01 €/m<sup>3</sup>  
soit **0,50 €/m<sup>3</sup> pour le total des redevances**

Elles remplacent et sont à comparer à celles de 2024 :

- Redevance Bassin de prélèvement (agence de l'eau) : 0,09 €/m<sup>3</sup>
- Redevance Pollution (agence de l'eau)  
soit **0,37 €/m<sup>3</sup> précédemment, jusqu'en 2024.**

### **3. Au total, un prix de l'eau TTC plus élevé, mais qui doit baisser progressivement sur 3 ans**

Bref, ces différents calculs portent aujourd'hui le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable TTC pour les habitants de Bouquet à **3,64 €/m<sup>3</sup>** (TTC, prix du m<sup>3</sup> + redevances). Le prix de l'abonnement annuel, quant à lui, passe de 63 € à 84,4 €.

Vous comprenez que ces différences viennent de deux décisions qui ne dépendent pas de notre commune :

- celle de la loi NOTRE qui ne permettait plus aux communes de gérer elles-mêmes leur réseau d'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce qui nous a amené à nous regrouper avec d'autres communes dans un Syndicat des Eaux plus large ;
- ainsi que l'augmentation des redevances aux agences de l'eau depuis début 2025.

### **4. Comment va évoluer le prix de notre eau potable ?**

Maintenant, quelles sont les perspectives pour le prix de notre eau potable ? Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, Lussan va intégrer également le SIAEPA, qui va devenir le SDE des Garrigues. S'ensuivra donc une période de 3 ans pendant laquelle le nouveau Syndicat des Eaux va lisser et homogénéiser entre les communes les modes de fonctionnement, les modalités tarifaires, etc. en un tout cohérent.

Les barèmes incitatifs aux consommateurs responsables n'auront plus cours, qui faisaient sens en cette époque de réchauffement climatique et que nous avions mis en place à Bouquet ... dommage ! Mais rappelez-vous que notre commune est représentée par nos élus dans ce Syndicat local (choix que nous avons privilégié pour pouvoir faire entendre notre voix, tant qu'à devoir perdre notre compétence Eau, plutôt que de sous-traiter à un grand groupe privé du type Véolia ou Suez, qui fixerait seul ses prix) : la facturation par paliers croissants ou décroissants pourra certainement revoir le jour après ces trois ans, car d'autres communes sont déjà intéressées par ces incitations. Et nos élus seront là, nous l'espérons, pour les défendre et les faire réintroduire !